

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2013

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALIBERT Christian, Mr ALLAFRANCHINO Pierre, Mr BOIS Bernard, Melle CHASTAGNARET Stéphanie Mr DORNE François, Mr GUEZE Daniel, Mme MALOSSE Brigitte, Mme ROSTAIND Françoise

Absente (excusée) : Mme LAUTROU Lucile

Absents : Mme MACHISSOT Ginette, Mr VACHER Régis

Secrétaire de séance : Mr BOIS Bernard

Mr DORNE François demande de rectifier le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2013 en modifiant dans la partie des questions diverses : « le CIAS va faire évaluer le coût des reprises » au lieu de « Mr Olivier CHASTAGNARET se renseigne pour voir ce qui peut être fait ».

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Présence de Mr ARNAUD à la séance du conseil municipal.

## **INDEMNITE PERCEPTEUR 2013**

Le Conseil Municipal :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- d'accorder une indemnité de conseil à Mr MANDON pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 d'un montant de 274,30 €.

## **DELIBERATION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VERNOUX**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Cela concerne :

- l'aménagement de l'espace : adhésion au Syndicat Mixte de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du Plateau de Vernoux et Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- la culture : mise en œuvre d'une politique culturelle, d'une programmation intercommunale, d'un réseau des acteurs culturels du territoire, coordination, soutien aux

manifestations et aux projets culturels intercommunaux tout en ne se substituant pas aux initiatives culturelles de chaque commune ;

- l'organe délibérant : modification du nombre total de sièges (20 sièges à compter du renouvellement général des conseillers municipaux en 2014) ; le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté de Communes sont fixés à huit délégués titulaires pour la commune de Vernoux et de deux délégués pour chacune des autres communes adhérentes en application de la règle suivante : communes jusqu'à 500 habitants : 2 sièges ; communes de 501 à 1000 habitants : 4 sièges ; communes de 1001 à 1500 habitants : 6 sièges et communes de 1501 et 2000 habitants et plus : 8 sièges
- les dispositions financières : le produit de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti, de la taxe d'habitation et/ou celui qui leur sera substitué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes.

## **TELETHON 2013**

Monsieur le Maire a rencontré Mr Christian PROST concernant le Téléthon 2013 qui se déroulera le samedi 7 décembre 2013.

L'état de la route de Saignelaide sur la commune de Vernoux ne permet plus le déroulement de l'épreuve de copilote sur le tracé habituel.

Il sollicite l'autorisation d'emprunter les voies communales de la Grange et de Saint-Felix afin que cette épreuve perdure sur le plateau vernousain

Lecture de l'arrêté qui va être pris.

Rajouter un article : Les dégâts occasionnés seront à la charge des organisateurs.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour la rédaction de cet arrêté

## **RAPPORT ASSAINISSEMENT**

Présentation du diaporama qui a servi de base à la décision prise par la Communauté de Communes de confier le nouveau contrat d'assainissement à VEOLIA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le lampadaire de la tour est en panne. Le signaler sur le site du SDE07.

Concernant les deux éclairages de la tour, des devis ont été demandés pour un montant TTC de 624 €. Attente de voir si subvention possible.

## **EPISODE PLUVIEUX**

La commune de Châteauneuf de Vernoux n'a pas été déclarée sinistrée suite aux épisodes pluvio orageux du 23 octobre 2013.

## **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Commande de 150 calendriers pour l'année 2014 auprès de l'atelier graphic

↳ Lecture du courrier de la Préfecture concernant l'éclairage public valable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Vérifier si tout est aux normes dans la commune.

↳ Lecture du courrier du Tremplin.

Tarifs 1950 € (janvier et février 2014) et 2035 € (à partir de mars 2014)

Travaux à effectuer :

- Mme ROSTAIND propose de faire ouvrir le chemin cadastré « les chalayes » + partie chemin pédestre vers Mounier
- Mr DORNE propose de faire débroussailler le chemin de Bouvier direction les Fanges
- Mr GUEZE propose de faire élaguer le chemin de la commanderie.

Voir les disponibilités sur janvier ou février

↳ Lecture du courrier du Val d'Ay sur les rythmes scolaires en date du 24/10/2013

↳ Mr DORNE fait le compte rendu de la réunion Ardèche Musique et Danse qui constate une baisse de fréquentation

Actuellement toutes les demandes de retrait des collectivités ont été refusées.

La masse salariale représente 90 % du budget ce qui génère de grosses difficultés de trésorerie malgré une subvention exceptionnelle du conseil général

La séance est levée à 22H45

Le prochain conseil municipal aura lieu **le JEUDI 19 DECEMBRE 2013** à 20h30 à la Mairie de CHATEAUNEUF DE VERNOUX.